



SC.Horizon.Formation

FORMATION ÉCONOMIQUE

Ce stage est le format standard (ni trop court, ni trop long) de la formation économique CSE obligatoire, prévue par le Code du Travail. Il apporte tous les éclairages nécessaires sur le fonctionnement et la gestion de l'entreprise afin de pouvoir exercer les attributions économiques du comité social et économique. Il s'inscrit dans le cadre du congé pour formation économique prévu par l'article L2315-63 du Code du Travail..

OBJECTIFS

- S'approprier les différentes missions d'un élu du CSE
- Comprendre la vie économique de l'entreprise
- Maîtriser le fonctionnement du comité

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Cadre Légal et Consultations Récurrentes du CSE

- Introduction au CSE : Origine, composition, missions (remplacement CE/DP/CHSCT). Articles : L.2312-1 à L.2312-5.
- les acteurs économiques au sein du CSE.
- La BDESE : Contenu, mise à jour, exploitation des 10 rubriques. Articles : L.2312-18 à L.2312-21.
- Préparation des réunions CSE : Ordre du jour, PV, rôle du président/secrétaire. Articles : L.2315-1, L.2315-34, R.2315-25.

Analyse Financière et Budgets du CSE

- Bases de la comptabilité : Bilan, compte de résultat, SIG. Articles : L.2315-64 à L.2315-67.
- Gestion des budgets du CSE : AEP (0,20% ou 0,22% de la masse salariale brute) et ASC, transfert de reliquats (10% max). Articles : L.2315-61, R.2315-31-1.

Droit d'Alerte, droit de retrait, Expert

- Droits d'alerte : Danger grave, atteinte aux droits, alerte économique. Articles : L.2312-59, L.2312-60, L.2312-63 à L.2312-69.
- Recours à l'expertise : Expert-comptable, expert SSCT. Articles : L.2315-88, L.2315-91.

Maîtriser les 3 consultations obligatoires (orientations stratégiques, situation économique et financière, politique sociale).

- Articles du Code du travail :
 - L.2312-17 (Consultations récurrentes).
 - L.2312-24 (Orientations stratégiques).
 - L.2312-25 (Situation économique et financière).
 - L.2312-26 (Politique sociale, conditions de travail et emploi).